

Formation « Gestion du CSE »

Le comité social et économique ne peut plus être considéré comme une instance nouvelle : les CSE installés dès 2018 entrent dans leur quatrième année de fonctionnement. Pour ceux élus pour de courtes durées, les premiers renouvellements ont eu lieu. La transition avec les anciens CE, DP et CHSCT est achevée.

L'heure est donc à la maîtrise du fonctionnement quotidien du CSE et à la recherche des optimisations éventuelles.

Dans le cadre de la crise sanitaire, de nouvelles dispositions ont été expérimentées : généralisation des réunions à distance, raccourcissement des délais de consultation...

Le rôle du CSE a été mis en avant dans l'évaluation des risques et le recours à l'activité partielle.

A terme, l'instance pourrait aussi se voir attribuer une place plus importante en matière de transition écologique.

Nous vous proposons donc des modules de formation conçus de façon autonome mais néanmoins complémentaire autour des principaux enjeux liés au fonctionnement du CSE.

Envisagé de façon participative, chaque module d'une demi-journée laisse place à des études de cas permettant des mises en situation pratique.

* * *

Population visée :

Ce cycle de formation est destiné aux responsables des ressources humaines, juristes en droit social, directeur des ressources humaines, responsables des relations sociales et aux salariés amenés à devoir Présider ponctuellement les instances représentatives du personnel.

Pré requis :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de ces modules.

Objectif(s) pédagogique (s) :

L'objectif de ce cycle est de dispenser une formation aux personnes visées ci-dessus et qui seront amenées à présider ponctuellement les instances représentatives du personnel dans l'optique :

- de mettre à jour ou revoir tout ou partie des dispositions relatives à la gestion du CSE ;
- d'acquérir ou de compléter leurs connaissances sur le sujet.

Durée et Modalités d'organisation :

Cycle de huit demi-journées de formation pouvant être réalisé en tout ou partie (avec un minimum de deux demi-journées), soit **4 heures par module**.

En fonction du nombre d'inscriptions, certains modules pourraient être dédoublés et des dates supplémentaires pourront être proposées.

Groupe d'au maximum **8 à 10 personnes**.

Participation **en présentiel** au sein des locaux du cabinet FIDERE AVOCATS **ou en visioconférence**, via **TEAMS** ou équivalent.

Notre cycle de formation peut être déployé en interne. N'hésitez pas à nous consulter.

Lieux :

Nos formations se déroulent soit **en présentiel** au sein des locaux du cabinet FIDERE AVOCATS **ou en visioconférence**, via **TEAMS** ou équivalent.

Accessibilité :

Pour toute situation de handicap merci de contacter notre référent Handicap pour envisager la faisabilité de l'action de formation (référent Handicap de Fidere Avocats : Mme Caroline BONNEFOI, 01.85.08.84.50 – fidere@fidereavocats.fr).

Modalités et délai d'accès à la formation :

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes.

Tarifs :

2 Modules (minimum)	950 € HT
4 Modules	1.800 € HT
6 Modules	2.500 € HT
8 Modules	3.000 € HT

Facturation à l'inscription, remboursement ouvert si annulation dans les 15 jours précédant le début du cycle de formation.

Réduction de 30% pour une deuxième inscription d'une même entreprise (ou groupe).

Cette formation peut être prise en charge par un OPCO.

Déroulé / Dates envisagées / Contenu de la formation :

- 8h40 Accueil café
- 9h Début formation
- 10h30 Pause
- 10h45 Reprise de la formation
- 12h30 Quizz de fin de formation et évaluation du formateur
- 13h Echanges / fin de la formation

Les premières dates :

- Module 1, le mardi 18 janvier 2022 : Le processus électoral
- Module 2, le mardi 1er février 2022 : Mise en place des instances et arrivée au terme
- Module 3, le mardi 8 mars 2022 : Les réunions du CSE
- Module 4, le mardi 22 mars 2022 : Le rôle consultatif du CSE
- Module 5, le mardi 5 avril 2022 : Le rôle du CSE en matière de santé, sécurité et d'environnement
- Module 6, le mardi 10 mai 2022 : Gérer les demandes d'expertises
- Module 7, le mardi 31 mai 2022 : Les moyens collectifs du CSE
- Module 8, le mardi 14 juin 2022 : Le statut de l'élu et les risques pénaux

Le détail du programme de chaque module est développé en annexe.

Moyen d'encadrement : (Formateur)

Animation par un avocat et/ou un membre du conseil scientifique du cabinet assisté sur certains thèmes d'un praticien ou d'un universitaire spécialisé.

Méthodes mobilisées : (Moyens pédagogiques et techniques)

Elaboration d'un support de formation sur les connaissances légales et réglementaires.

Mises en situation concrètes rencontrées.

Mise à disposition d'une salle avec écran et PC avec tous les moyens techniques et humains pour assurer correctement la formation (TV, vidéoprojecteur, connexion internet...).

Modalités de suivi et d'évaluation :

Test anonyme de connaissances à l'inscription puis recueil des attentes et questions préalables des participants.

A chaque fin du module, test des connaissances acquises, évaluation des formateurs et des participants.

Une feuille de présence et un certificat de réalisation seront également remis.

Conditions générales de vente :

Cf. annexes.

Contact :

Caroline BONNEFOI
Assistante

FIDERE AVOCATS

FIXE +33 (0)1 85 08 84 50

FAX +33 (0)1 85 08 95 06

12 rue Lincoln – 75008 Paris

www.fidereavocats.fr

fidere@fidereavocats.fr

* * *

Module n°1 – Le processus électoral

- La préparation des élections
 - o Le calcul des effectifs (et notamment mises à disposition)
 - o La réflexion autour du périmètre
 - o Réflexions à mener préalablement
 - o L'information de l'organisation des élections
- La négociation d'un accord de périmètre ou décision unilatérale (CSE unique ou avec établissements)
- La négociation d'un PAP
 - o L'invitation à négocier
 - o Le déroulement des négociations
- Les éléments à négocier (détermination des collèges, organisation du vote électronique, vote par correspondance)
- Les critères d'éligibilité
- Les listes électorales, les candidatures et les règles de représentation équilibrée
- La tenue de la campagne
- L'organisation pratique du scrutin
 - o Les opérations de vote / Le rôle du bureau de vote
 - o La proclamation des résultats
 - o La publicité des résultats
- Le contentieux électoral

Module n°2 – Mise en place des instances et arrivée au terme

- Etablir le rôle des représentants de l'employeur et mettre à jour les délégations de pouvoir
- Organiser la première réunion du CSE
- CSE unique ou CSE d'établissement et CSE Central
- L'option du Conseil d'entreprise
- Les commissions
 - o la commission hygiène et sécurité
 - o les autres commissions légales
 - o les commissions conventionnelles
- La désignation des représentants de proximité
 - o Modalités de la mise en place négociée
 - o Modes de désignation
 - o Rôles et intérêt
- Le règlement intérieur des instances
- Brefs aperçus des autres instances
 - o Le comité de groupe
 - o Le comité d'entreprise européen
 - o Liens avec la représentation syndicale
- L'arrivée au terme de l'instance et la dernière réunion
- Augmentation ou diminution des effectifs et franchissement des seuils en cours de mandat

Module n° 3 : Les réunions du CSE

- Les membres de l'instance : désignation, rôles et pouvoirs
 - o Présidence et assistance
 - o Les membres élus
 - o Le trésorier et le secrétaire
 - o Les membres désignés
 - o Les membres invités
 - o Les personnes informées
- L'organisation des réunions
 - o Fréquence
 - o Modalités (lieu, date)
 - o Elaboration de l'ordre du jour
 - o Convocation
- Le déroulement pratique des réunions
 - o Gestion des incidents
 - o Organisation des votes
 - o Enregistrement, sténographie
- Etablissement et adoption du procès-verbal

Module n° 4 – Le rôle consultatif du CSE

- Les principes directeurs de la consultation
- Les différents niveaux de l'information et de la consultation
- Les trois consultations récurrentes
 - o Consultation sur les orientations stratégiques
 - o Consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise
 - o Consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi
- Les consultations ponctuelles
- Les délais de consultation
- Les modalités pratiques de la consultation
 - o Transmission de l'information
 - o Formalisation de l'avis
- Sanctions et risques attachés à l'absence de consultation

Module n° 5 – Le rôle du CSE en santé, sécurité et en matière d'environnement

- Les acteurs
 - o Répartition des rôles : CSE, commission hygiène et sécurité ...
 - o Le responsable HSE
 - o Le médecin du travail et l'inspection du travail
 - o Le référent harcèlement
 - o L'expert habilité

- Les réunions spécifiques
- Les documents et registres obligatoires
- La formation en santé, sécurité et conditions de travail
- Les moyens d'action
 - o La transmission des réclamations
 - o Les droits d'alerte
 - o Les enquêtes et inspections
 - o Les cas de consultation
 - o L'expertise habilitée
- L'intervention d'entreprises extérieures
- Les nouvelles compétences du CSE en matière d'environnement

Module n° 6 – Faire face à l'expert

- Les différents cas de recours à l'expert
 - o Expertises légales et expertises libres
 - o Notions de risques graves et de projet important
- La prise en charge des frais d'expertise
- Préparer le recours à l'expert
- Les moyens de l'expert (liberté d'accès, communication des informations, entretiens individuels,)
- L'encadrement de l'expertise
 - o Les délais
 - o La lettre de mission
 - o Le coût
- Contester l'expertise
 - o Fondements des recours
 - o Coût
 - o Conclusions de l'expert ...

Module n° 7 – Les moyens collectifs du CSE

- Des moyens différents selon l'effectif : calcul et franchissement des seuils
- Personnalité civile : représentation du CSE et action en justice
- Négocier avec le CSE
- Budgets du CSE : une assiette commune
- Budget de fonctionnement : calcul et utilisation
- Budget des activités sociales et culturelles : calcul et utilisation
- Le CSE et l'URSSAF
- La comptabilité du CSE
- L'information du CSE
 - o Documents et registres
 - o La base de données économiques et sociales
- Local
- Affichage et communication numérique

Module n° 8 – Le statut de l'élu et les risques pénaux

- La protection : durée et droits
- Les heures de délégation
 - o Fixation du crédit
 - o Imputation
 - o Report et mutualisation
 - o Traitement en paie
- Temps de réunion et frais de déplacement
- Liberté de circulation
- Formations
- Déroulement de carrière
- Le délit d'entrave

BULLETIN D'INSCRIPTION

CYCLE DE FORMATION SUR LE CSE

ENTREPRISE :

Nom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

STAGIAIRE :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Situation de handicap :

Email :

Téléphone :

Tarifs des modules

2 Modules (minimum)	950 € HT
4 Modules	1.800 € HT
6 Modules	2.500 € HT
8 Modules	3.000 € HT

Je choisis ma formation :

- MODULE 1 : LE PROCESSUS ELECTORAL (18/01/2022)**
- MODULE 2 : Mise en place des instances et arrivée au terme (01/02/2022)**
- MODULE 3 : Les réunions du CSE (08/03/2022)**
- Module 4 : Le rôle consultatif du CSE (22/03/2022)**
- Module 5 : Le rôle du CSE en santé, sécurité (05/04/2022)**
- MODULE 6 : Faire face à l'expert (10/05/2022)**
- MODULE 7 : Les moyens collectifs du CSE (31/05/2022)**
- MODULE 8 : Le statut de l'élu et les risques pénaux (14/06/2022)**

Je m'inscris pour :

- Le cycle complet des 8 modules**
- Le cycle de 6 modules**
- Le cycle de 4 modules**
- Le cycle de 2 modules**

Contact du responsable de formation dans l'entreprise :

Nom ::..... Prénom :.....

Email :

Téléphone :.....

Si intervention d'un OPCO, ses coordonnées :

Adresse :

Votre expérience dans le domaine :

.....
.....
.....
.....

Quelles sont vos attentes pour cette formation ?

.....
.....
.....
.....

A retourner, complété, par email ou courrier au secrétariat :

FIDERE AVOCATS

FIXE +33 (0)1 85 08 84 50

FAX +33 (0)1 85 08 95 06

12 rue Lincoln – 75008 Paris

fidere@fidereavocats.fr